

Cruseilles, le 5 décembre 2016



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 novembre 2016

Le mardi 8 novembre 2016 à 19 heures, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le président en date du 2 novembre 2016, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de M. Jean-Michel COMBET, Président.

APPEL NOMINAL

Présents :

Commune d'Allonzier la Caille
M. Gilles PECCI, Mme Corinne GARCONNET

Commune d'Andilly
M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier
M. Jean-Michel COMBET

Commune de Cernex
M. Jean-Louis FELFLI

Commune de Copponex
M. François RICHER, Mme Catherine BEYHURST

Commune de Cruseilles
M. Daniel BOUCHET, Mme Brigitte CARLIOZ, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Catherine CHALLANDE,
M. Louis JACQUEMOUD, M. Frank GIBONI, M. Louis-Jean REVILLARD

Commune de Cuvat
M. Dominique BATONNET, Mme Marcelle BUFFARD

Commune du Sappey
Mme Laura VIRET

Commune de Villy le Bouveret
M. Jacques TISSOT (suppléant)

Commune de Menthonnex en Bornes
M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Saint Blaise
M. André VESIN

Commune de Villy le Pelloux
M. Jean-François VERNON, Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes
M. Xavier BRAND

Procurations :

M. Michel de REYDET, M. Georges-Noel NICOLAS, Commune d'Allonzier la Caille
M Christophe BOYER, Commune de Cernex
M. Christian BUNZ, Mme Dorine PEREZ, Commune de Cruseilles

Présents : 24

&&&

M. le Président souhaite la bienvenue aux délégués et soumet le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2016 à approbation.

Celui-ci est ensuite approuvé à l'unanimité.

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le Président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; Mme Marcelle BUFFARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Président propose que les délibérations aient lieu à main levée. Tous sont unanimes.

M. le Président excuse Mme la Sous-Préfète, et remercie Mme Dominique Alvin, M. Pierre Gal, Mme Christine Megevand, M. Michel Vincent pour leur présence.

2 - Délibérations

FINANCES

1. **ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DECHETS ANNEE 2015, *votée à l'unanimité***
M. le Président remercie les services de la CCPC pour la qualité des documents. Ces derniers seront envoyés en mairie pour que les administrés des communes puissent en prendre connaissance.
2. **GYMNASE INTERCOMMUNAL APPROBATION DE L'APS ET FIXATION DU COUT D'OBJECTIF, *1 contre, 2 abstentions - arrivée de M. Gilles Pecci et de Mme Charlotte Boettner***
M. le Président rappelle que l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2016 a validé la modification des statuts de la CCPC destinée à la rendre compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement de gymnases. Le projet a fait l'objet d'une présentation lors du bureau du 25 octobre dernier. M. Joël Louveau indique que la CCPC a fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage qui suit le projet depuis l'origine. Il souligne également que le groupe de travail se réunira prochainement et régulièrement.
M. Gilles Pecci demande si le mur d'escalade (actuellement à 11m) peut être porté à 13 m) ; La maîtrise d'œuvre qui a déjà répondu à cette question au Bureau du 25 octobre en mettant en avant des questions d'homologation sera réinterrogé à ce sujet, y compris sur la plus-value financière.

3. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DES EBEAUX, **3 abstentions**
4. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET EQUIPEMENTS PERISCOLAIRES SUR LA COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES, arrivée de Mme Corinne Garçonnet, **votée à l'unanimité - arrivée de Mme Corinne Garçonnet**
Cette délibération porte sur des demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil départemental.
5. USSES & BORNES - CONVENTION DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE SAVOIE, ANIMATION DU PROGRAMME LEADER USSES & BORNES, **votée à l'unanimité**
L'exigence de l'Europe en termes de résultats a conduit la Région, autorité de gestion, à demander aux territoires Leader la mise en place d'une animation dédiée comprenant une animation de projet et un responsable administratif et financier.
Afin de ne pas mobiliser une enveloppe de leader trop importante au détriment des projets, le territoire a choisi de ne pas faire financer la totalité du coût de cette animation. Elle est aussi financée sur les fonds propres du territoire.
- Dans l'objectif de favoriser la mobilisation de fonds européens sur des projets locaux, le Conseil Départemental de Haute-Savoie a décidé d'apporter une aide au fonctionnement (animation, communication, évaluation) des territoires Leader (Chablais, Arve et Giffre, PNR des Bauges et Ussets & Bornes). Le montant de ce soutien est plafonné par territoire à 100 000 € sur la durée de la convention et à 20 000 € par an.
Pour cela, le Conseil Départemental propose de l'inscrire dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec le territoire.
M. Michel Vincent précise que le Territoire et la Région ont approuvé la convention Leader Ussets & Bornes.
Sur le contenu, il rappelle que le programme d'actions s'articule autour de la valorisation des filières alimentaire, forêt-bois, tourisme et service de proximité.
- S'ajoute un volet coopération avec d'autres territoires français et européens ainsi que l'animation du programme.
M. Michel Vincent propose de se rapprocher du Président pour présenter plus en détail le programme Leader au Conseil après la validation de la convention.
- M Vincent Humbert rappelle que le Pays de Fillière est éligible au programme Leader.
6. USSES & BORNES - CONVENTION DE PARTENARIAT INITIATIVE GENEVOIS (CREATION REPRISE D'ENTREPRISES), **votée à l'unanimité**
Les conventions avec Initiative Genevois et la MED concernent l'année 2016. Elles n'ont pu être établies plus tôt dans l'attente du financement régional.
Un bilan mensuel est envoyé par mail aux collectivités et aux conseillers communautaires.
- Une Plateforme d'initiative locale permet la recherche et l'attribution d'un prêt d'honneur à taux 0 et d'aides à la création et reprise d'entreprises dans le cadre d'un accompagnement personnalisé. C'est un outil et une expertise reconnus par les acteurs économiques notamment les banques.
- Depuis janvier 2016, 8 entreprises du Pays de Cruseilles ont bénéficié d'un prêt d'honneur et/ou d'une d'aide.
7. USSES & BORNES - CONVENTION DE PARTENARIAT MAISON DE L'ECONOMIE DEVELOPPEMENT (ANIMATIONS ECONOMIQUES), **votée à l'unanimité**
Le développement économique nécessitant des compétences spécifiques, le territoire collabore depuis 2006 avec la Maison de l'Economie développement d'Annemasse pour mener une animation économique sur les Ussets & Bornes.

Assurée par M. Noël Mercier, elle comprend :

- L'accompagnement des collectivités dans leurs projets : ZAE, Immobilier économiques, Fisac, signalétique économique... Exemples en 2016 : contacts avec le Pays de Fillière et le Pays de Cruseilles sur la ZAE des Voisins, le Pays de Seyssel pour un projet Fisac...
- L'accompagnement des entreprises. Contact direct avec les chefs d'entreprises afin d'identifier leurs besoins et d'essayer d'apporter une réponse adaptée en mobilisant notamment les dispositifs existants.

Accompagnement plus approfondi sur la problématique des Ressources Humaines (appui individuel et collectif)

Plus de 100 entreprises accompagnées depuis 2006 et 35 appuis RH depuis 2011.

Vu la diminution de l'aide régionale, le territoire a décidé d'augmenter son financement par ses fonds propres.

En 2017, cette animation ne sera pas financée par la Région. Elle sera réorientée en priorité vers le volet économique Leader.

ADMINISTRATION GENERALE

8. DISSOLUTION DU SMDEA ET REPRISE DES CONTRATS DE PRETS, *votée à l'unanimité*

M. Xavier Brand rappelle qu'un audit a confirmé le caractère illégal du SMDEA en tant qu'interface entre les collectivités et les établissements bancaires. Chacun reconnaît l'apport de cette structure au service des communes et EPCI depuis sa création il y a près de 40 ans. La dissolution interviendra le 31 décembre prochain. Une rencontre a eu lieu avec les organismes prêteurs afin de re-ventiler les prêts en cours auprès des collectivités, objet de leurs délibérations. La CCPC bénéficie d'un gain de 20 000 € dans cette opération en raison d'un décalage sur les dates d'appels de fonds. Le département s'est engagé à compenser la perte des collectivités qui se trouvent dans une situation contraire.

M. Guy Demolis souligne que les prêts ne peuvent pas être renégociés, les banques se trouvant face à 180 collectivités.

M. Xavier Brand précise que le Département consacrera 10 millions d'euros aux projets de des collectivités l'année prochaine et honorera les engagements pris en ce qui concerne les subventions, avec les mêmes règles d'attribution qu'auparavant et que les commissions seront composées d'élus par arrondissement.

M. Xavier Brand alerte sur la situation difficile des personnels du SMDEA dont 2 agents à vocation technique seront repris par le département. Il interpelle les élus sur la reprise d'un 3^{ème} poste d'assistante.

9. DEMANDE D'AIDE AU DEPARTEMENT POUR LA REMISE EN ETAT DES TERRES AGRICOLES APRES OCCUPATION ILLICITE DES GENS DU VOYAGE, *votée à l'unanimité*

M. le Président rappelle que 2 exploitants agricoles de Cruseilles ont subi une occupation illicite de leurs terrains par les gens du voyage, en juillet dernier. Une demande de contribution de solidarité a été faite auprès du Département que celui-ci apprécie en fonction de la conformité des collectivités avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. L'aide du département aux exploitants transitera par le budget communautaire.

RESSOURCES HUMAINES

10. MODIFICATION DU DISPOSITIF DE COMPTE EPARGNE TEMPS, *votée à l'unanimité*

M. Joël Louveau explique que les agents de la CCPC disposent d'un compte épargne temps (accumulation des droits aux congés non pris avant le 31 janvier) et qu'il convient de se prononcer sur la monétisation (le paiement des congés), après consultation du comité technique.

MARCHES

11. AVENANT 1 AU MARCHÉ RELATIF A LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE EXTENSION ET RÉHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DES EBEAUX, **3 abstentions**
M. Joël Louveau précise que les délibérations n° 11.12.13 font suite au transfert de la compétence entre la commune de Cruseilles et la CCPC.
12. AVENANT 1 AU MARCHÉ RELATIF A LA MISSION SPS EXTENSION ET RÉHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DES EBEAUX, **3 Abstentions**
13. AVENANT 2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE EXTENSION ET RÉHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DES EBEAUX, **3 Abstentions**
14. ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRES A BON DE COMMANDE RELATIF ENTRETIEN DES RESEAUX AEP / EU / EP ET AMÉNAGEMENTS DIVERS - REALISATION DE BRANCHEMENTS NEUFS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES LOTS N° 01 ET 02, **5 contre, 1 abstention**
M. Dominique Batonnet informe les membres du conseil que les marchés à bon de commandes pour les travaux courants et réseaux humides et d'aménagement divers, la réalisation de branchements neufs arrivent à échéance. Le groupement constitué par l'entreprise CHAPPAZ a été choisi pour les deux lots. M. Dominique Batonnet précise que malgré la renégociation du prix avec l'entreprise GAL, celle-ci n'a pas été en mesure d'être retenue. M. Xavier Brand regrette qu'une entreprise locale ne puisse pas être désignée sur un marché qu'elle exécute depuis plusieurs années, de manière irréprochable.
M. Vincent Humbert ne prend pas part au vote de cette délibération.
15. AVENANT N°4 AU MARCHE RELATIF AU DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA CCPC, **votée à l'unanimité**
M. Dominique Batonnet rappelle qu'un marché public relatif au diagnostic et à l'élaboration d'un schéma directeur a été conclu avec le groupement profils études A.T.EAU.
16. MARCHÉ DE L'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU CHEF-LIEU ET DES ESPACES PUBLICS - COMMUNE DE COPPONEX APPROBATION D'UN AVENANT N°2, **votée à l'unanimité**
M. Dominique Batonnet rappelle que la CCPC, le Syane et la commune de Copponex se sont constitués en groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'aménagement de la traversée du chef-lieu et des espaces publics sur la commune de Copponex.
17. ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AU SERVICE D'ASSURANCES, **votée à l'unanimité**
La délibération attribuant ce marché lors du précédent conseil communautaire était entachée d'une erreur de plume.

FONCIER

18. PARTICIPATION DE LA CCPC AU LOGEMENT DES MAITRES-NAGEURS SAUVETEURS, **votée à l'unanimité**
M. Joël Louveau précise que des délibérations prises en avril 2015 et 2016 en prévision des deux saisons d'été indiquaient une occupation inférieure au besoin effectif, ce qui contrarie le paiement des prestations et oblige à délibérer de nouveau.
19. PROJET DE PARC DE STATIONNEMENT AU MONT SION, **8 contre, 2 abstentions**
Après lecture de la délibération, M. le président indique que ce projet répond à un besoin qui n'est pas satisfait à ce jour et qu'il convient d'expérimenter une solution satisfaisante du point de vue de la sécurité.
M. Xavier Brand rappelle son désaccord exprimé lors du Bureau du 27 septembre, estimant notamment que la CCPC n'est pas certaine de recevoir les aides financières nécessaires à ce projet et que la question de l'usage de ces parcelles n'a pas été défini.

M. Gilles Pecci juge que la délibération vise à favoriser le projet privé de parc de loisirs, et des Médiévales en particulier, avec des fonds publics et qu'il l'attaquera. Il estime que la destination de ce tènement n'a pas été discutée suffisamment, en faisant également référence au débat en Bureau.

Mme Christine Megevand souligne le caractère expérimental du projet et qu'il conviendra de tirer des conclusions de son usage.

M. le Président tient à souligner que ce projet d'une part permet de répondre à court terme à des problèmes évidents de sécurité et d'autre part qu'il doit s'inscrire dans une réflexion plus aboutie afin de mieux cerner les besoins en matière de transports routiers. Or, à ce jour, la question du transfert de la compétence « transport » à la Région n'étant pas effective, la CCPC doit toutefois prendre ses responsabilités, ne serait-ce qu'au titre de sa future compétence « tourisme ». Il est donc entendu que cet aménagement sera réalisé de manière sommaire.

TRANSPORTS SCOLAIRES

16. TRANSPORTS SCOLAIRES 2016 - 2017 - REMBOURSEMENT DE CARTE DE TRANSPORT AUX FAMILLES, *votée à l'unanimité*

M. Bernard Saillant précise que des changements de situation interviennent (déménagement, changement d'établissement scolaire, etc.) chaque année justifiant des demandes d'annulation ou de remboursement de la part des familles.

M. Guy Demolis fait remarquer qu'il serait plus judicieux de donner une délégation au Président pour régler ces situations.

Questions diverses

- 29/11 : prochain bureau à la CCPC à 19 heures
- 06/12 : conseil communautaire à 18 h 30 (venue de Mme Barbier)

M. Vincent Humbert fait état du litige du dossier judiciaire le concernant, le collectif de personnes qui avait saisi la justice a été débouté.

M. François Richer annonce aux membres du conseil qu'il a démissionné de ses fonctions de maire et qu'il souhaite malgré cela rester délégué à la CCPC. Sa démission est soumise à l'accord du Préfet.

M. Jean-Michel Combet assure M. François Richer de son soutien et souligne le travail accompli au sein des instances communautaires.

M. Joël Louveau indique, projection à l'appui, que le site internet de la CCPC donnera accès (plus simplement qu'aujourd'hui) au calendrier des réunions du conseil, à l'ordre du jour et aux procès-verbaux des réunions.

M. le Président rappelle également aux communes de délibérer sur la convention pour l'entretien des appareillages publics de défense incendie.